

Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000029

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Champoux :** Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Philippe CHANAU **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) **Montfaucon :** Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Pugy :** Marie-Noëlle CAMBIER **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Torpes :** Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Besançon :** Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** Josseline SEITZ **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Richard SALA **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Miserey Salines :** Marcel FELT **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thise :** Claude BULLY **Thoraix :** Jean-Paul MICHAUD **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Desserte en transports publics pour le festival «Musiques de rues»

Desserte en transports publics pour le festival «Musiques de rues»

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 611.815 (budget annexe Transports)	Montant BP 2006 : (non prévu au BP – sera proposé en DM2) Montant de l'opération : 7 100 € HT Solde après cette opération : - 7 100 € HT

Le festival « Musiques de Rues »

Du 5 au 8 octobre 2006 se tiendra à Besançon le premier festival des « Musiques de Rues ». Ce festival, programmé sur 3 ans, et ayant vocation à devenir un événement musical national majeur, présentera un certain nombre d'animations musicales dans le cœur de ville de Besançon, notamment des fanfares, des concerts, etc. La majeure partie de ces animations se tiendra en extérieur, avec un certain nombre de déambulations.

Ce festival est ambitieux : il se veut festif, participatif et novateur. Il s'agira du principal événement culturel de l'année 2006 dans le Grand Besançon.

Un impact sur le fonctionnement du centre-ville : modification de l'offre TC

Le festival va s'approprier le centre-ville de Besançon les jeudi et vendredi soir à compter de 19h jusqu'à 24h, le samedi de 13h30 à 24 h et le dimanche de 13h30 à 20h (fin du festival à 18h). Plusieurs lieux seront investis par des concerts (Granvelle, Place de la Révolution, Esplanade des droits de l'Homme, Square Saint-Amour, Place Marulaz, Place Bacchus, etc.) et les rues feront l'objet de déambulations de fanfares.

Techniquement, il est proposé de dévier, une demi-heure avant ces manifestations, la totalité des lignes traversant le centre-ville, et ce de la même façon pendant ces 4 périodes festives, afin d'assurer une meilleure lisibilité et donc une meilleure compréhension pour la clientèle. Il est important de rappeler que cette manifestation se déroule en période scolaire, pendant des jours ouvrés et donc qu'une permanence de l'offre est indispensable en journée.

Comment assurer une bonne desserte de cette opération ?

Dans le cadre d'un tel événementiel, la question de l'accessibilité est primordiale. Il apparaît indispensable d'assurer une bonne desserte du festival en transports publics, afin de proposer une alternative pertinente à la voiture particulière. Pour rappel, les voitures particulières ne pourront bien évidemment pas accéder au centre-ville de Besançon. Les risques de stationnement « sauvage » à proximité de l'événement sont importants et peuvent impacter négativement sur sa qualité.

Afin de proposer des solutions, les services techniques du Conseil Régional, de la C.A.G.B et de la Ville de Besançon se sont réunis et ont défini les quelques grands principes suivants :

- L'offre en transports publics n'est pas à modifier fondamentalement, hors déviations, les jeudi et vendredi soir ;
- L'offre doit être adaptée les samedi après-midi et dimanche après-midi pour répondre à l'affluence prévue pendant le week-end ;
- La création de 2 parkings-relais d'entrée de ville à Micropolis et à Campus doit être envisagée pour permettre le report modal de la voiture particulière vers GINKO

- Le réseau Ter doit être mis en valeur pour desservir cet événement depuis l'ensemble de la région ;
- Une tarification spécifique pourrait être un plus pour favoriser le report vers le TC ;
- La nécessité de mettre en œuvre une communication performante autour de l'offre TC.

Sur cette base les solutions techniques suivantes sont proposées sur le réseau GINKO :

I. Sur GINKO Urbain

- **Les jeudi 5 et vendredi 6 octobre**, afin de répondre à une potentielle affluence, des véhicules articulés de 18 mètres seront mis en exploitation sur les lignes de nuit A et B en lieu et place des véhicules standards de 12 mètres exploités habituellement. Cela représente une augmentation de la capacité des services de l'ordre de 30 à 40 % ;
- **Le samedi 7 octobre :**
 - Renforts en journée des lignes régulières 5, 7 et 10 par la mise en exploitation de véhicules articulés ;
 - Renforts de soirée sur les lignes A et B
 - Un service de réserve entre 13h et 20h si nécessaire
 - Une navette parking-relais Micropolis-Saint-Jacques avec un véhicule standard, sur une fréquence de 20 à 25 minutes, avec une amplitude de 13h à 20h, et sur un itinéraire direct sans arrêt (par l'avenue F. Mitterrand dans les deux sens et dépose à la station Saint Jacques Orme de Chamars) ; au-delà de 20h, le retour se fait par les lignes régulières ;
 - Une navette parking-relais Campus-Saint-Jacques avec un véhicule standard, sur une fréquence de 20 à 25 minutes, avec une amplitude de 13h à 20h, et sur un itinéraire direct sans arrêt (itinéraire de la ligne n°9 et dépose à la station Saint Jacques Orme de Chamars) ; au-delà de 20h, le retour se fait par les lignes régulières ;
 - Le renforcement de la présence de terrain avec un agent de maîtrise de 13h à 20h sur chacun des parking-relais, un agent de maîtrise à Saint-Jacques de 13h à 24h
- **Le dimanche 8 octobre :**
 - Renforts en journée des lignes A, B et D par la mise en exploitation de véhicules articulés ;
 - Un service de réserve entre 13h et 19h
 - 2 navettes parkins-relais identiques à celles du samedi
 - Le renforcement de la présence de terrain avec un agent de maîtrise de 13h à 19h sur chacun des parking-relais, un agent de maîtrise à Saint-Jacques de 13h à 19h

Le coût total estimé de ces compléments de service est de 8 000 € HT.

Par ailleurs, un renfort de communication est nécessaire pour promouvoir l'événement et la participation du réseau GINKO. Cette prestation de communication se décompose comme suit :

- présence de l'événement dans les supports habituels de communication GINKO (guide été, guide hiver, dépliants étudiants, lettre colibri, etc.)
- affichage à bord des bus
- événementiel : bus image, décoration des véhicules, coupon d'abonnement spécifique, information en station, accueil des artistes à bord ou sur les pôles d'échanges, etc.
- adaptation du réseau : signalétique, fléchage, information clientèle, titre de transport spécifique, etc.

Le coût de cette campagne de communication est estimé à 8 000 € HT. Ce coût ne prend pas en compte la valorisation des espaces publicitaires utilisés par ailleurs pour la campagne, tant dans les véhicules que sur les véhicules (frais de pose à la charge de la C.A.G.B pour 700 € HT). Ces espaces sont valorisés à hauteur de 15 000 € HT.

Le groupe KEOLIS, dont la Ctb est une filiale, est partenaire de l'opération comme « sponsor » à hauteur de 30 000 € TTC. Il s'est par ailleurs engagé à prendre à sa charge les surcoûts des services et de la communication supplémentaires. Les 16 000 € HT (8 000 € + 8 000 €) de services supplémentaires détaillés ci-dessus seront donc à la charge de KEOLIS et non de la C.A.G.B

Kéolis participera donc à hauteur de 46 000 € HT.

II. Sur GINKO périurbain

Sur les lignes périurbaines, il est proposé de compléter l'offre de service de la manière suivante :

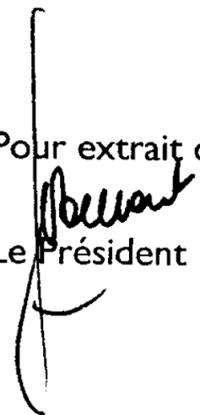
- extension des services réguliers du samedi en après-midi par la création d'une arrivée sur les pôles d'échanges à 13h25 sur toutes les lignes (hors 87, 88 et 76) et départ des pôles à 18h35 sur toutes les lignes. En effet, en fonction des lignes, ces services n'existent pas forcément le samedi.
- le dimanche, création de deux plate-formes terminus à Saint-Jacques et au centre Saint-Pierre, en substitution des 4 pôles d'échanges habituels.
- le dimanche, création d'un service régulier sur l'ensemble des lignes périurbaines (hors 87, 88 et 76) avec arrivée à 13h25 à Besançon et départ à 18h35 ; un travail complémentaire sera effectué avec la SNCF pour assurer par les services Ter ou par GINKO la desserte de gares périurbaines non desservies ou mal desservies aux horaires utiles le dimanche (ex : Gare de Mamirolle).
- présence de terrain des contrôleurs C.A.G.B sur les pôles d'échanges pour diriger les usagers et assurer le bon stationnement des véhicules.

Le surcoût est estimé à 7100 € HT. La C.A.G.B est sollicitée pour prendre en charge ce surcoût. Ces crédits n'étant pas inscrits au budget primitif transport 2006, il sera nécessaire de les inscrire en complément de crédits au budget annexe transports (section de fonctionnement – 611.815 – Exploitation du réseau de transport) dans le cadre de la DM2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **les principes de mise en œuvre d'une desserte spécifique en transport public du festival « Musiques de Rues »,**
- **les modalités techniques et financières de cette mise en œuvre,**
- **le financement par la C.A.G.B des services supplémentaires sur les lignes GINKO périurbaines et l'inscription de ces crédits à hauteur de 7 100 € HT dans le cadre de la DM2.**

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE
7 JUIL. 2006